

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE FINANCIER 2018

Séance du 14 mars 2019

Délibération n°2019-01 portant approbation du compte financier 2018

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** les articles 202 et 201 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Nombre de membres en exercice :

Présents :	20	Pour :	25
Procurations :	5	Contre :	0
Votants :	25	Abstention(s) :	0

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- Tableau 1 :
- 1 328.63 ETPT sous plafond et 1 614,80 ETPT plafond établissement
- Tableau 2 :
- 115 847 050 € d'autorisations d'engagement
- 110 395 467 € de crédits de paiement
- 113 764 475 € de recettes
- 3 369 008 € de solde budgétaire excédentaire
- Tableau 9 :
- 12 681 756 € d'autorisations d'engagement
- 9 526 782 € de crédits de paiement

